

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 décembre 2023

Numéro Délibération	85/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

objet de la délibération Associations - Convention d'intervention pour l'animation d'activités périscolaires sur le temps méridien - Adoption

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Béragère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂA / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Naïl AOURRÂA rapporte l'affaire ;

Dans le but de favoriser le développement de pratiques artistiques, culturelles, sportives, civiques et scientifiques, la Commune souhaite faire appel au tissu associatif, particulièrement riche sur son territoire, pour proposer et aider à l'animation d'activités sur le temps méridien.

La Commune s'est ainsi rapprochée d'associations volontaires pour mettre en place un projet d'animation articulé autour des domaines précités et conforme à leurs statuts.

Afin d'organiser et d'encadrer ce dispositif, je vous propose :

- d'adopter la convention type jointe aux présentes et qui fixe les modalités et conditions d'intervention des associations pour l'animation d'activités périscolaires sur le temps méridien, ainsi que le projet de « Charte », à laquelle cette convention renvoie,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son représentant, à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire, et notamment les conventions à intervenir entre la commune et les associations volontaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Pour extrait conforme,

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Le Maire,

Pour : 28

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

□ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

□ Mise en ligne